

TOPO

Perfectionnement des chargées et des chargés de cours

Volet du fond	Somme allouée	Exigence : pointage	Limite
Projet de perfectionnement à long terme	Équivalence d'une charge de cours	Maîtrise : minimum 5 points Doctorat : minimum 10 points	Maximum 1 perfectionnement par session par personne DESS : maximum 2 perfectionnements Maîtrise : maximum 4 perfectionnements [incluant ceux obtenus dans le cadre du DESS] Doctorat : maximum 6 perfectionnements
Projet de perfectionnement à court terme	0 \$ à 4 000 \$ sur présentations de preuves justificatives	Toutes personnes chargées de cours inscrites sur la liste de pointage de priorité	Maximum 2 demandes par année par personne d'un maximum de 2 500 \$ chaque pour un total maximal annuel de 4 000 \$
Activité de perfectionnement ponctuel	Rémunération en fonction de l'annexe E de la convention collective SCCCUQAT pour le temps de participation aux formations du SPUFAD et du SRH	Toutes personnes chargées de cours inscrites sur la liste de pointage de priorité au moment de la tenue de l'activité	n/a

Tour	Session	Lancement de l'invitation aux chargés de cours	Période de réunion du comité	Date limite dépôt des demandes de perfect.	Période où le perfectionnement a lieu	Date limite dépôt de la preuve d'inscription (LT)	Date limite dépôt des pièces justif. pour le remboursement (CT)
1	Été	Mi-janvier	Début mars (doodle mi-février)	1 ^{er} mars	Du 1 ^{er} juin au 31 août	31 août	31 décembre
2	Automne	Début juin	Début août (doodle juin)	1 ^{er} août	Du 1 ^{er} septembre au 31 décembre	30 septembre	31 décembre
3	Hiver	Début septembre	Début nov. (doodle mi-octobre)	1 ^{er} novembre	Du 1 ^{er} janvier au 31 mai	28 février	30 avril ou 1 ^{er} vendredi de juin (selon la date de l'activité)
4	Hiver	Au plus tard le 1 ^{er} décembre	Fin janvier (doodle mi-janvier)	15 janvier	Du 1 ^{er} janvier au 31 mai	30 avril ou 1 ^{er} vendredi de juin (selon la date de l'activité)	30 avril ou 1 ^{er} vendredi de juin (selon la date de l'activité)